



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile**

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION DE SECURITE
DE L'ARRONDISSEMENT DE CAEN**

ETABLISSEMENT : **CENTRE DE LOISIRS « LA POTICHE »
ERP N° 764 00012 000**

OBJET : **VISITE PERIODIQUE**

EXPLOITANT : **ASSOCIATION RURAL FOYER DE PONT D'OUILLY**

COMMUNE : **PONT D'OUILLY**

ADRESSE : **LA POTICHE**

ACTIVITE(S) : **HEBERGEMENT DE GROUPE**

TYPE(S) : **O / R / L** CATÉGORIE : **4^{ème}**

Le 29 juin 2021, la commission de sécurité de l'arrondissement de Caen a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement ci-dessus mentionné, en date du 17 juin 2021.

En conclusion,

La commission émet un avis :

**COMMISSION DE SECURITE
ARRONDISSEMENT DE CAEN**

AVIS FAVORABLE

à la poursuite de l'exploitation

La commission ne peut se prononcer pour la raison suivante :
Absence d'un ou plusieurs documents ou Absence d'un ou plusieurs Membres (1)

Le Président de Séance,

Sandy VOYEN

Document annexe comportant.....⁶ feuillets et
extrait du compte rendu de réunion joints

(1) rayer la mention inutile



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

REÇU LE 20 MAI 2019

CABINET
DIRECTION DES SÉCURITÉS
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION DE SECURITE
DE L'ARRONDISSEMENT DE CAEN**

ÉTABLISSEMENT : Gîte de groupe
ERP n° E 764 00011

OBJET : visite périodique

EXPLOITANT : Association Pont d'Ouilly Loisirs – Mme Nicole VALLEE

COMMUNE : 14690 PONT D'OUILLY

ADRESSE : lieu-dit du moulin neuf

ACTIVITÉS : Gîte, hôtel et restauration de groupes

TYPES : R sommeil et L **CATÉGORIE :** 4ème

Le 7 mai 2019, la Commission de sécurité de l'arrondissement de Caen a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement ci-dessus mentionné, en date du 16 avril 2019.

En conclusion,

La Commission émet un avis :

COMMISSION DE SECURITE
ARRONDISSEMENT DE CAEN
AVIS FAVORABLE

à la poursuite de l'exploitation

La Commission ne peut se prononcer pour la raison suivante :
Absence d'un ou plusieurs documents ou Absence d'un ou plusieurs Membres (1)

Le Président de Séance,

Pour le Préfet et par délégation
L'Adjoint au Chef du SIDPC

Stephen MERIGOUT

Fait en double exemplaires originaux

(1) rayer la mention inutile

Voir les prescriptions en annexe comportant 5 feuillets